



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Coulée Verte Avenant n°2 au marché construction de passerelles.
Application des pénalités, modification du CCAP**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011512001

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001

Mission Environnement

**Coulée Verte Avenant n°2 au marché construction de passerelles.
Application des pénalités, modification du CCAP**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la Coulée verte, un marché de construction de passerelles et de ponceaux a été attribué à l'entreprise Verchéenne.

La tranche ferme comportait cinq ouvrages situés entre les moulins de Bouzon et de Comporté : une tranche conditionnelle de deux ouvrages à Galuchet et une tranche conditionnelle de trois ouvrages à Chey.

Aujourd'hui, seule la tranche ferme a été commandée par ordre de service.

La passerelle n° 2 sur l'île de Belle Ile n'a pas été posée du fait d'une difficulté dans l'acquisition d'un terrain exproprié et pour lequel nous devrions prendre possession au deuxième trimestre 2001.

C'est ce contretemps qui nous conduit à cet avenant comportant trois points :

- Prolongation des délais de mise en place de la passerelle n° 2 de huit semaines.
- Modification du C.C.A.P. afin de réceptionner et d'appliquer les pénalités de retard ouvrage par ouvrage.
- Accorder une rémunération complémentaire à l'entreprise Verchéenne de 20.000,00 F H.T. pour amenées et replis des matériels de levage et de battage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet avenant et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)